



Les AMIS des ARTS de la SOMME CHATEAU DE BERTANGLES

Siège Social – Musée de Picardie
15-17, rue de la Dodane
80000 AMIENS

<http://lesamisdesarts-delasomme.com>
lesamisdesartsdelasomme@laposte.net

107^{eme} EXPOSITION du 5 au 16 mai 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner pour le **10 mars 2016** dernier délai.
à : Les Amis des arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane - 80000 Amiens

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél : Email : (lisible SVP)

Portable : Site Internet :

N° de Siret :

Souhaitez-vous que votre adresse Email (ou Site) figure sur le catalogue ? OUI NON

TITRE DE L'ŒUVRE <i>mettre un X dans la colonne suivante pour l'œuvre du Concours sur le thème "LES QUATRE ÉLÉMENTS"</i>	CONCOURS	TECHNIQUE	FORMAT	PRIX
			<i>Largueur entre 40cm et 100cm* Hauteur 180cm (Cadre compris)</i>	
1 -				€
2 -				€
3 -				€
4 -				€
5 -				€
6 -				€

ATTENTION : Les œuvres ne correspondant pas aux photos sélectionnées ne seront pas exposées

* Tous les tableaux doivent être de largeur identique

À la demande des visiteurs chaque exposant s'engage à assurer au moins une permanence (plus selon disponibilités).

PERMANENCES	14 h à 16 h	16 h à 18 h
Jeudi 05/05		
Vendredi 06/05		
Samedi 07/05		
Dimanche 08/05		
Lundi 09/05		
Mardi 10/05		
Mercredi 11/05		
Jeudi 12/05		
Vendredi 13/05		
Samedi 14/05		
Dimanche 15/05		
Lundi 16/05		

Votre règlement comprend : - Les droits d'accrochage : 50 €
- Votre cotisation : 20 €
si moins de 26 ans 10 €

(deux chèques différents à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme – 1 pour l'adhésion et 1 pour les droits d'accrochage)

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées

Date : Signature (Précédé de la mention "lu et approuvé") :

CHARTRE DE CONFIANCE

Pour assurer la qualité et le succès de cette prestation,
l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engagent.

La Société des Amis des Arts s'engage à :

Recevoir les œuvres le jour dit.

Organiser l'installation et le vernissage.

Promouvoir le Salon de Bertangles dans la presse et les médias.

Rédiger un catalogue et mettre un listing à la disposition du public.

- ✓ Prix du jury annoncés au vernissage
- ✓ Prix de du Public décerné à la clôture du Salon de Bertangles (après comptage des votes effectués pendant le Salon).

L'artiste s'engage à :

Respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait.

Respecter le règlement dans son intégralité.

Laisser la mise en place à la seule initiative de la Société des Amis des Arts.

Respecter ses heures de permanence.

S'acquitter du droit d'exposition.

Être présent, sauf empêchement majeur au vernissage.

Accueillir le verdict du jury avec sérénité !

Fait à le

(signature précédée de la mention LU ET APPROUVE)

RÈGLEMENT

ARTICLE 1	COTISATION	20 € (10 € pour les moins de 26 ans). - Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon.
ARTICLE 2	DROITS D'ACCROCHAGE	50 €
ARTICLE 3	NOMBRE D'ŒUVRES	Selon la hauteur des tableaux – largeur impérative et unique pour toutes vos œuvres entre 40 cm et 100 cm concours compris, (<i>le concours n'est pas obligatoire</i>) – les sculpteurs ne sont évidemment pas concernés par le format imposé.
	TECHNIQUES ET FORMAT	Toutes les techniques de peinture, mosaïque et photographie sont admises. Au dos de chaque œuvre : TITRE - NOM-Prénom de l'Artiste - Tél.
	PRESENTATION DES ŒUVRES	Les œuvres devront être originales, <i>récentes et inédites</i> . Toutes les tendances, toutes les inspirations, tous les styles sont permis, pour autant que l'ensemble des œuvres présentées reste dans une même cohérence et respecte l'éthique de notre salon. <i>NE PAS OUBLIER LE SYSTÈME D'ACCROCHAGE PAS DE PITONS QUI RESSORTENT LS DOIVENT ETRE VISSÉS A L'INTERIEUR DU CHASSIS</i>
	SCULPTURES SOCLES	3 socles maximum (obligatoires pour les sculptures qui le nécessitent). <i>Couleur neutre (de préférence : gris - noir - blanc ou beige et en excellent état.- Prévoir un système de fixation pour les œuvres fragiles. Pour les petites œuvres : 3 = 1 grande</i>
ARTICLE 4	ENVOI DES PHOTOS	PAS DE PHOTOS SUR PAPIER, UNIQUEMENT par MAIL à : lesamisdesartsdelasomme@laposte.net ou par CD (<i>photos JPG</i>) <i>PAS DE PDF</i> IMPORTANT : Bien indiquer sous vos photos : LE TITRE – ET LA TECHNIQUE
ARTICLE 5	JURY	Toutes les photos des œuvres seront soumises à un jury , composé de diverses personnalités du domaine de la culture (jury différent chaque année). Les œuvres seront acceptées ou refusées en globalité, il n'y aura pas d'acceptation partielle. <i>Le jour du dépôt, les organisateurs se réservent la possibilité de ne pas exposer toute œuvre ne correspondant pas à celle présentée sur photo ainsi que les œuvres hors format.</i>
	SERONT REFUSÉS	Les dossiers sans photo - Les copies de photos d'œuvres d'artistes - Les œuvres déjà exposées précédemment - Les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon - Les œuvres hors format.
	CONCOURS	Comme chaque année, un concours sera proposé, le thème sera " LES QUATRE ELEMENTS ". Cette œuvre ne sera pas une œuvre supplémentaire mais fera partie de la totalité de vos œuvres. Elle sera présentée avec l'ensemble de vos œuvres. Le jury décernera plusieurs prix, pour les œuvres du concours le jour du vernissage : 1^{er} prix : 200 € - 2^{ème} prix : 100 € - 3^{ème} prix : 80 € - et un " <i>coup de cœur</i> " sur l'ensemble des œuvres exposées d'une valeur de 150 €. Un prix du public d'une valeur de 150 € qui sera décerné le jour de la clôture de l'exposition. Les lauréats de 2015 seront hors concours pour deux années consécutives. La décision du Jury sera sans appel.
	ASSURANCE	Malgré le gardiennage et la mise sous alarme du château l'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'actes de vandalisme qui pourraient survenir à tout moment de l'exposition. Il est donc conseillé à l'artiste d'assurer ses œuvres s'il le juge nécessaire. L'artiste renonce par l'acceptation du règlement à tout recours contre l'association en cas de dommages subis sur les œuvres qu'elle qu'en soit la cause.
ARTICLE 7	VENTE DES ŒUVRES	L'exposant s'engage à faire un don de 15% sur le prix de vente de l'œuvre à l'association. Ce don, ainsi que les droits d'accrochage contribuent aux frais d'organisation et de publicité qui sont à la charge de l'Association. Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente. Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.
ARTICLE 8	DEPÔT RETRAIT	Le dimanche 1^{er} mai 2016 (Entrée DEVANT le Château) de 14 h 30 à 18 h Le lundi 16 MAI 2016 à partir de 18 h . Le décrochage se fera UNIQUEMENT par les membres du conseil d'administration.
	INVITATIONS CATALOGUE	Envoyées par Mail ou disponibles à la Dodane (15/17, rue de la Dodane AMIENS les samedis et dimanches <i>entre 15 h et 17 h 30</i>). Un catalogue de l'expo avec une photo d'une œuvre de chaque artiste sera offert.

VERNISSAGE : le mercredi 4 mai 2016 à 19 h

Notre invitée d'honneur pour la 107^{ème}

Catherine Millet Aquarelliste/sculpteur



Les passeurs de rêve

<http://millet.artblog.fr/>



RAPPEL : Exposition : du 5 au 16 mai 2016

Dernier délai inscription : 10 mars 2016

(Attention, places limitées ! **tout dossier incomplet sera refusé.**

Droit d'accrochage : 50 € + adhésion 20 € (ou 10 € pour les – de 26 ans) règlement en deux chèques

DÉPÔT : 1^{er} mai 2016 (Entrée DEVANT le Château) de 14 h 30 à 18 h

RETRAIT : 16 mai 2016 à partir de 18 h

VERNISSAGE : mercredi 4 mai 2016 à 19 heures

NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES : en fonction du format (largeur entre 40 cm et 100 cm IMPERATIF) concours compris (concours non obligatoire)

CONCOURS : Thème : **"LES QUATRE ELEMENTS"** (Cette œuvre fera partie de la totalité de vos œuvres)

La réussite d'un salon étant liée aussi à l'information du public, les participants sont invités à retirer également quelques affiches à mettre en place chez les commerçants de leur quartier ou de leurs connaissances et

surtout à diffuser très largement l'invitation par Mail, en ajoutant :
"Pour diffusion à tous vos contacts".